

Si vous venez d'apprendre...

Il se peut que vous soyez tout retourné d'apprendre que vous avez le VIH. Vous n'avez pas à vivre ce moment seul : il y a de l'aide. Avec un traitement, des soins et du soutien continus, le VIH peut être géré. Vous pouvez vivre longtemps et bien avec le VIH.

Vous avez fait le premier pas en passant un test de dépistage. Il est maintenant important de commencer un traitement aussi tôt que possible.

- 1. Plus tôt vous entreprenez un traitement, plus celui-ci aura un impact positif sur votre santé.** En recevant des soins et un traitement adéquats, vous pourrez vivre longtemps et en bonne santé.
- 2. Les médicaments contre le VIH sont faciles à prendre et causent peu d'effets secondaires en temps normal.**
Demandez à la personne qui vous a remis votre résultat de test de vous suggérer un·e prestataire de soins spécialisé·e en VIH. Si elle n'est pas en mesure de vous faire une telle suggestion, visitez oualler.catie.ca pour trouver des prestataires de soins et de services près de chez vous.
- 3. Le traitement contre le VIH aide à prévenir la transmission du virus.** Si vous suivez un traitement efficace contre le VIH, vous ne transmettez pas le virus à vos partenaires sexuel·le·s, selon le principe indétectable = intransmissible (I=I).

Il s'agit d'une option parmi tant d'autres grâce auxquelles il n'a jamais été aussi facile de prévenir le VIH. L'usage de condoms et de matériel neuf chaque fois que vous consommez de la drogue peut aussi contribuer à prévenir la transmission du VIH. Pour en savoir plus sur les moyens de prévenir la transmission du VIH, parlez à un·e agent·e de santé publique ou tout·e autre prestataire de soins de santé.
- 4. Les bureaux de la Santé publique peuvent vous aider** à encourager vos partenaires sexuel·le·s passé·e·s et actuel·le·s et les personnes avec qui vous avez partagé du matériel d'utilisation de drogues à aller passer un test de dépistage du VIH. Si vous n'êtes pas à l'aise de communiquer directement avec ces personnes, un·e agent·e de la santé publique pourra le faire à votre place. Cela pourra se faire de manière anonyme, de sorte que les personnes contactées ne sauront pas qu'il s'agit de vous.
- 5. Vous n'avez pas à dévoiler à qui que ce soit que vous avez le VIH** mais dans certains cas, vous avez l'obligation légale d'informer vos partenaires sexuel·le·s. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, communiquez avec le Réseau juridique VIH à l'adresse info@hivlegalnetwork.ca.
- 6. Il est important d'obtenir du soutien.** Les organismes de lutte contre le VIH peuvent vous fournir de l'information et du counseling et vous orienter vers des services dans votre région. Pour trouver un organisme de lutte contre le VIH près de chez vous, consultez votre prestataire de soins ou visitez oualler.catie.ca.





Pour plus d'information :
Visitez oualler.catie.ca



La source canadienne
de renseignements sur
le VIH et l'hépatite C

Appelez une **ligne d'écoute sans frais sur le VIH dans votre province ou territoire** pour trouver réponses à vos questions sur le VIH.

Alberta : 1-800-772-2437

Colombie-Britannique : 1-800-661-4337

Île-du-Prince-Édouard : 1-800-314-2437

Manitoba : 1-800-782-2437

Nouveau-Brunswick : 1-800-561-4009

Nouvelle-Écosse : 1-800-566-2437

Nunavut et Arctique de l'Est :
1-800-661-0795

Ontario : 1-800-267-7432 (en français)
1-800-668-2437 (en anglais)

Québec : Contactez votre CLSC
ou Info-Santé au 811

Saskatchewan : 1-800-667-6876

Terre-Neuve-et-Labrador : 1-800-563-1575

Territoires du Nord-Ouest : 1-800-661-0844

Yukon : 1-800-661-0408, poste 8323

